

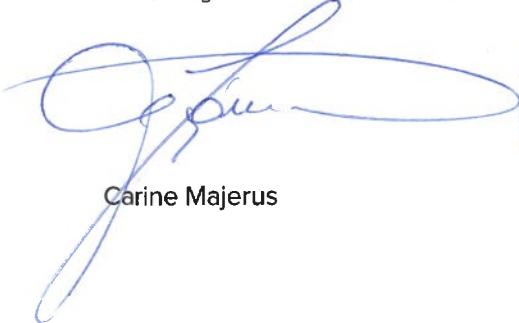
Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la route du Vin, piste cyclable nationale 3 afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de raccordements pour la résidence Péninsula. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	route du Vin, piste cyclable nationale 3
Début :	lundi, 14 septembre 2026 à 07:00
Fin :	vendredi, 9 octobre 2026 à 16:00
Motif :	des travaux de raccordements pour la résidence Péninsula
Règlement :	GRE-104-2026

Grevenmacher, le 11 septembre 2026

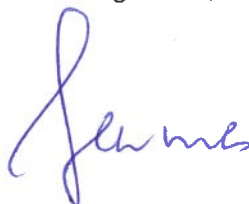
La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus



La bourgmestre,



Monique Hermes